

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°36/2025**

<b>Date convocation</b>	<b>: 10/09/2025</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>: 13</b>

<b>Présents</b>	<b>: 10</b>
<b>Votants</b>	<b>: 10</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de septembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents** : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire – Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN – Thierry FERRAND

**Procuration (s)** :

**Absents** : Florise PADER - Agnès VRINAT - Patrick LOISEL.

**Secrétaire de séance** : Paul MARTIN

**Objet** : **Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juillet 2025**

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 09 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,  
M. Paul MARTIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="http://www.telecours.fr">www.telecours.fr</a>
--

Envoyé en préfecture le 18/09/2025  
Reçu en préfecture le 18/09/2025  
Publiée le 18/09/2025  
ID : 030-213003064-20250915-362025-DE